

2020-11-27/03

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 23/11/2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 27/11/2020 à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain, COCHET, Pascal, NAROZNY Emmanuel, BULAND Dominique, GOUJAT Sébastien, MALLET Vanessa

Absents excusés : FORLINI Dominique (pouvoir M. TEMPLIER) BACHELIER Sylviane (pouvoir Mme. LEFRANC).

Présent en retard : HETIER Xavier (pouvoir M. COCHET)

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 27 novembre 2020

Délibération : N° 2020-11-27/03 – droit aux questions orales

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-19 du CGCT

Considérant le droit pour les conseillers municipaux, au-delà des points soumis à l'ordre du jour du Conseil municipal, d'exposer au Maire des questions orales pour toute affaire ayant trait aux affaires de la Commune

DECIDE :

Que les questions ne faisant pas partie de l'ordre du jour devront être déposées, compte tenu des horaires limités d'ouverture de la Mairie, sur le mail de celle-ci à savoir : mairie-de-courgivaux@orange.fr, 24 heures avant la date du Conseil municipal afin de permettre de réunir les éventuels éléments nécessaires à la réponse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la délibération à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courgivaux le 27 Novembre 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture Epernay le... et de la publication, le
Fait le
Le Maire,

Le Maire,
Sylvie LEFRANC

